

Sauvegarde et Embellissement de Lyon



BULLETIN DE LIAISON N° 59 - MAI 1999

Association loi 1901. Agréée au titre L.121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme (Arr. préfectoral du 3 août 1984). - ISSN 0750-1144

ÉDITORIAL

AVEC TRAMWAY...? SANS TRAME, NON !!

Est-il acceptable et responsable de promouvoir un projet de ligne de tramway sans associer des projets d'aménagement urbain cohérents le long de son trajet ?

L'agglomération doit-elle conserver de telles emprises ferroviaires que celles de la S.N.C.F (ou de sa filiale SERNAM) en plein centre ville, et surtout quand il s'agit d'énormes coquilles presque vides, comme à la Guillotière ?

Voici quelques questions autour de la trame encadrant l'axe Berthelot qui nous interpellent et qui nous confortent dans l'idée que les priorités de notre Cité apparaissent trop dispersées et contestables en matière d'urbanisme... et qui interrogent, une fois encore, quant aux limites raisonnables que peut prétendre atteindre le centre de Lyon, et à quelle échéance, alors que Perrache rêverait de monopoliser nos ambitions.

Voir pages 2 et 3

Jacques BONNARD

VERS UNE MEILLEURE INSERTION DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE DANS NOTRE PAYSAGE URBAIN

CONFÉRENCE PUBLIQUE SEL

Judi 24 juin 1999 à 18 heures
32, rue Sainte Hélène - 69002 LYON.
Salle de réunion de la
Maison Rhodanienne de
l'Environnement

**L'économie a besoin de la publicité
et nous avons tous besoin d'un cadre
de vie de qualité.**
**Comment tendre vers un équilibre
harmonieux?**

SAUVONS L'HOMME DE LA LIBERTÉ !

Dimanche, 7 février à 17 heures 15, dans le cadre prestigieux de l'ancienne gare des Brotteaux devenue salle des ventes, le public applaudissait l'exploit de Maître ANAF, commissaire priseur. En un quart d'heure, l'Homme de la Liberté (ou du Futur) dont la tête fut mise à prix pour 1 million de Francs, fut adjugé pour 3 fois plus !

Notre association, qui "...a pour objet ... de veiller à assurer le respect des richesses historiques, archéologiques et artistiques régionales... et de dénoncer et s'opposer par toutes actions administratives ou judiciaires appropriées aux menaces et atteintes portées ou susceptibles d'être portées à l'esthétique et à l'harmonie de la Cité..." (Art. II de nos statuts), ne l'entendit pas ainsi.

D'autres, comme nous, perçurent le mauvais coup porté contre notre patrimoine. Rapidement un front de défense s'organisa et confia à Maître Gilles DEVERS, avocat, le soin d'en appeler au juge des référés afin de prévenir d'urgence l'irréparable.

Le Maire du 1er arrondissement, M. Gilles BUNA, affirme que la sculpture a un caractère inaliénable parce qu'elle fait partie de l'aménagement de la place Toloza, objet d'une convention entre le Grand Lyon et le promoteur de l'immeuble le César.

Notre association, au vu du dossier du permis de construire dans lequel apparaît la statue comme partie intégrante de l'immeuble le CESAR, affirme qu'elle ne peut être démantelée qu'avec autorisation du Maire de Lyon, sur avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Enfin, M. Étienne TÊTE, Vice-Président délégué à l'Environnement du Conseil Régional Rhône-Alpes, élève des réserves sur la régularité de la vente aux enchères elle-même...

Notre démarche vise à éviter les "dégâts collatéraux" dont pourrait pâtir notre patrimoine en raison de la fâcheuse jurisprudence créée par le jugement du Tribunal de Commerce de Lyon.

Préoccupation que nous avons exprimée au juge des référés par un document : "L'Homme de la Liberté...ou le patrimoine lyonnais mis en péril..." dont nous avons joint quelques extraits dans ces pages.

L'audience déjà reportée à plusieurs reprises, a été fixée au 26 mai 1999 à 13 heures 30, Cité Judiciaire, 67, rue Servient. Lyon 3°.

R. MOTTE

SOMMAIRE.....page

Éditorial	1
Quelle trame sur l'axe Berthelot.....	2 et 3
Garibaldi : la reconquête du Sud !	3
L'Homme de la Liberté ou le patrimoine lyonnais mis en péril..	4 et 5
Visite à la mairie du 8ème	6 et 7
Lyon s'engage dans la lutte contre les graffiti et l'affichage sauvage.	7
La revue de presse	8

QUELLE TRAME SUR L'AXE BERTHELOT ?

Sur près de 1500 m, une avenue majeure du centre de Lyon, que l'on veut donner comme cadre à une nouvelle ligne de tramway, se présente avec de larges rives d'une grande médiocrité, d'une qualité très décalée avec l'investissement projeté...

Il est temps de corriger cette incohérence en matière d'aménagement urbain en réévaluant sérieusement les priorités.

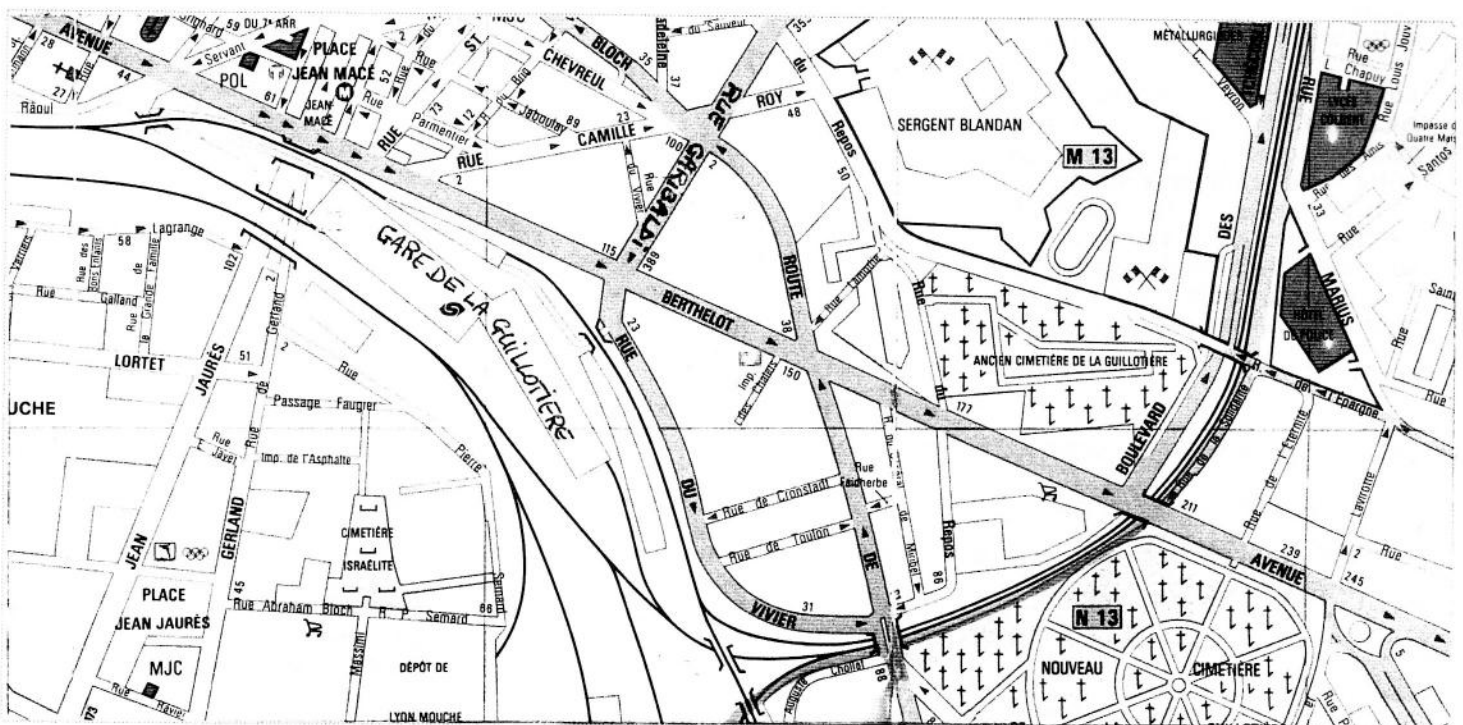
Alors que nos Édiles redoublent d'effort et de zèle pour communiquer autour d'un hypothétique, grandiose et surtout médiatique projet de transformation du Sud de la Presqu'île, qui devrait se concrétiser dans les trente ans futurs..., force est de constater que d'autres opérations, à portée de main, sont passées à la trappe, après avoir connu les feux de la rampe dans les années antérieures ; pourtant, certains de ces sites, oubliés ou négligés aujourd'hui, présentent des caractéristiques de position qui n'ont rien à envier, objectivement, à celles de la pointe du Confluent.

avons déjà constaté à plusieurs reprises avec le métro (Gorge de Loup, Vaise, Parilly, Vénissieux, Charpenne, ...), ce qui risque d'arriver encore avec le tramway...

Comme nous l'avons déjà abordé dans notre bulletin, à différentes occasions, l'aménagement urbain devrait être traité avec une forte priorité autour des axes qui font l'objet d'équipement lourds, afin d'assurer une certaine cohérence socio-économique en matière de politique d'urbanisme.

d'équipement de transport de personnes, entre Perrache et l'Est lyonnais.

Pourtant, à bien y regarder, et si rien n'est engagé prochainement, le tramway projeté risque bien de longer, de nombreux espaces inoccupés ou inadaptés, que ce soit le site de la Gare de la Guillotière ou que ce soit les terrains vagues qui encadrent la croisée Berthelot-Garibaldi depuis de nombreuses années, ou encore les terrains médiocrement exploités à proximité des cimetières...



Situation actuelle de la croisée Berthelot-Garibaldi

Alors que nos Édiles redoublent d'effort et de zèle pour communiquer autour des bienfaits que l'on peut attendre d'une politique d'équipement en matière de transports en commun, avec la mise en place de lignes fortes et de moyens lourds, force est de constater que des opérations urbaines sérieuses ne sont pas toujours au rendez-vous de ces investissements structurants, ce que nous

C'est pourquoi nous abordons aujourd'hui le cas de l'axe Berthelot, en particulier pour sa partie située entre Jean Macé et Monplaisir, dont la situation géographique, entre Part-Dieu et Gerland, aux confins de la Guillotière, nous paraît bien aussi enviable que l'enclave du sud de la Presqu'île. En outre, cet axe est retenu comme support d'une ligne forte en matière

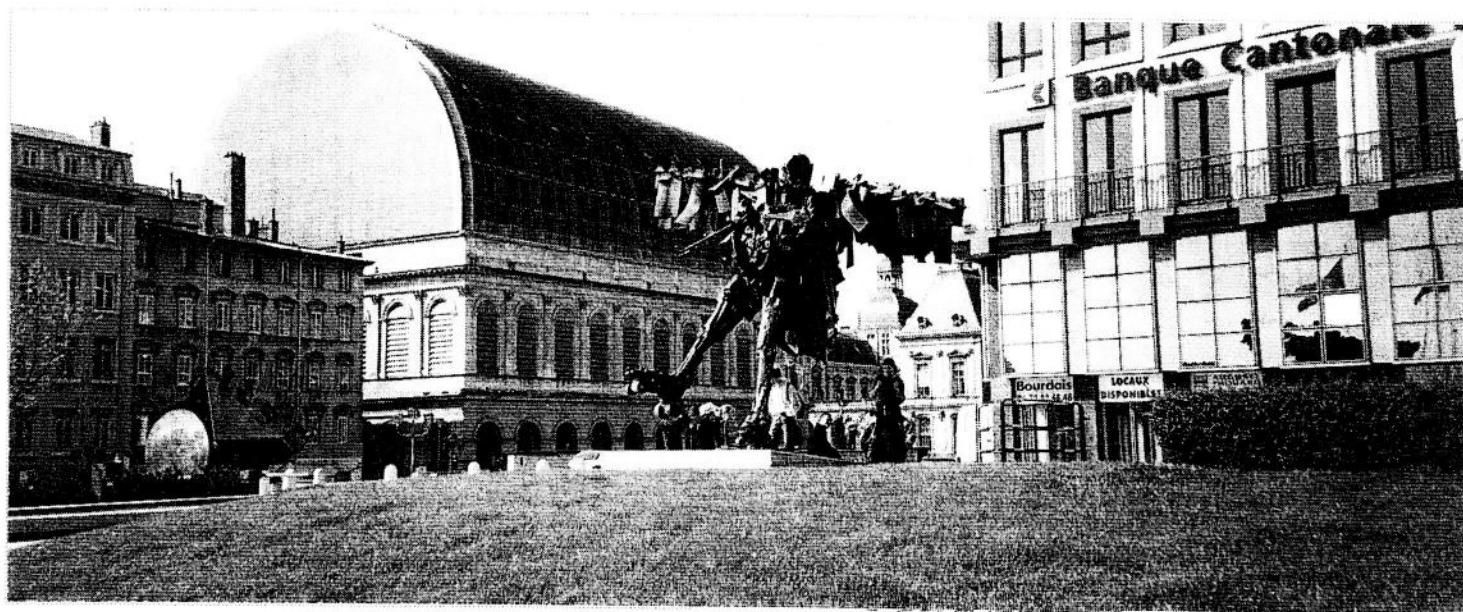
L'ensemble de ces espaces représente plusieurs hectares de trame urbaine dans le périmètre du centre de Lyon !

Aussi l'axe Berthelot devrait-il faire l'objet d'une attention prioritaire en matière d'aménagement urbain, en cohérence avec le niveau d'équipement qu'on lui affecte.

Suite page ci-contre

. 3 .

L'HOMME DE LA LIBERTÉ... OU LE PATRIMOINE LYONNAIS MIS EN PÉRIL...



"L'Homme de la Liberté". Sculpture de CÉSAR, érigée Place Tolozan à LYON 1er.

Une plaque fixée sur le socle de la statue mentionne :

CÉSAR "L'Homme de la Liberté". SLYCI développeur immobilier & LET FRANCE Investisseur ont offert à la Ville de LYON cette oeuvre ainsi que le parvis public. Le 9 avril 1992.

(Photographie SEL)

À la fin des années 80 et début des années 90, l'enthousiasme, l'ambition, la ferveur et la volonté de la population, des élus et des bâtisseurs lyonnais, alimentèrent une inspiration collective pour mener à bien des projets énormes de rénovation, d'embellissement, et de constructions dans le centre historique de LYON.

Ce mouvement donna lieu à la restauration des Pentes de la Croix Rousse, à la restructuration de l'Opéra de Lyon, du Palais Saint Pierre, à la création de la place Louis Pradel, à la construction de l'immeuble le César...

À cette aspiration commune pour remodeler l'image de la Ville, les bâtisseurs de l'immeuble dit "CÉSAR" apportèrent leur contribution d'investisseur privé au patrimoine public.

Ils appelèrent l'intelligence d'un des plus éminents sculpteurs de notre siècle, César BALDACCINI, pour créer une ornementation à la hauteur des exigences des futurs occupants du précieux édifice et pour souligner la magnificence du site.

"L'Homme de la Liberté", rebaptisé par le juge du tribunal de Commerce, "l'Homme du Futur" fut l'emblème du couronnement de leur oeuvre.

La Place Tolozan, le site où s'élève la sculpture de CÉSAR est un des plus précieux de Lyon, où se lit le mieux l'image du patrimoine culturel, architectural, et historique de la cité. Il est situé dans les zones de protection des monuments historiques que sont l'Hôtel de Ville, l'Opéra de Lyon, dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Paysager et Urbain des Pentes de la Croix Rousse et dans le secteur reconnu depuis, comme Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

LA STATUE DE CÉSAR : UN BIEN IMMEUBLE.

Art. 525 du Code civil :

"Le propriétaire est censé avoir attaché à son fonds des effets mobiliers à perpétuelle demeure, quand ils y sont scellés en plâtre ou à chaux ou à ciment, ou lorsqu'ils ne peuvent être détachés sans être fracturés et détériorés, ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle ils sont attachés..."

...Quant aux statues, elles sont immeubles lorsqu'elles sont placées dans une niche pratiquée exprès pour les recevoir, encore qu'elles puissent être enlevées sans fracture ou détérioration."

LE NÉCESSAIRE AVIS CONFORME DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Art. 13 bis de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques :

"Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable."

Ce sont les dispositions de ces articles qui ont rendu possible, au cours du temps, la constitution et la sauvegarde du patrimoine culturel, architectural et archéologique français.

Si l'Homme de la Liberté devait disparaître, il y aura tout lieu de craindre que notre patrimoine quotidien qui englobe l'ensemble de nos monuments et objets qui ont perduré jusqu'à nous, disparaisse à son tour au fil des ventes aux enchères ou par esprit de lucre. La demande est très importante...

Ci-dessous quelques monuments ou objets lyonnais parmi beaucoup d'autres sous la menace...



Documents photographiques SEL



VISITE À LA MAIRIE DU HUITIÈME ARRONDISSEMENT...

Après la révolution de la désindustrialisation qui a frappé de plein fouet industries et population, quelle sera la nouvelle image urbaine du huitième ?

Mercredi 24 mars en fin d'après-midi, M. Christian COULON, Conseiller Général, 1er Adjoint Conseiller municipal au maire du 8ème, M. Yvon DESCHAMPS, Conseiller Régional, Conseiller municipal en charge de l'urbanisme, de la programmation et des finances auprès du maire du 8ème, M. Bernard BUATOIS conseiller d'arrondissement, ont reçu notre association.

Nous étions une vingtaine d'adhérents réunis en la mairie du 8° attentifs aux propos d'élus chargés de dessiner le futur de leur arrondissement.

Notre président, M. BONNARD leur précisa que de telles rencontres permettaient de mieux connaître les aspirations des habitants, de leurs élus et de prendre connaissance des projets et des choix qui vont marquer le cadre de vie et l'image de l'arrondissement mais aussi celle de la ville.

M. Yvon DESCHAMPS rappela que le 8ème avait 40 ans et qu'il était né suite à un partage du 7°.

63000 habitants ont été recensés en 1990 dans le 8° et ce nombre doit croître.

Sa superficie est de 667 ha.

Cinq quartiers distincts forment l'arrondissement :

- le Moulin à Vent - Grand Trou,
- les États-Unis,
- Monplaisir,
- Laennec,
- Monplaisir la Plaine (Av. Paul Santy-Jean Mermoz).

LA DÉSINDUSTRIALISATION

De la forte concentration d'entreprises industrielles (à la tête desquelles se trouvait la firme Berliet) qui constituait dans un passé très récent le tissu urbain du 8ème, il ne reste plus que deux firmes : Givaudan-Roure (pharmacie) et Jeumont-Schneider (matériel électrique).

Cette forte désindustrialisation a laissé de vastes friches dont la reconquête est en cours.

Des six Z.A.C (Zones d'aménagement concerté), prévues pour des logements, des activités et l'artisanat, aucune n'est terminée.

Elles sont restées en panne en raison de la crise immobilière qui a sévit de 1990 à 1994.

À LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ÉQUILIBRE DE L'HABITAT

Dans le 8ème, 12000 logements sont à caractère social et occupés par une population jeune.

Un habitant sur trois est logé dans ce type d'habitation et cette proportion appelle la recherche d'un rééquilibrage.

Elle passe par l'offre de logements de qualité pour obtenir une meilleure mixité des couches sociales de la population (lutte contre l'effet de ghetto).

Cette démarche passe aussi par des choix contradictoires à assumer.

Par exemple la réduction de la hauteur des immeubles peut entraîner une augmentation du prix du foncier. Dans ce cas, le coût des surfaces serait hors de portée pour le commerce traditionnel et laisserait la place aux banques et aux assurances qui engendreraient une image négative du quartier.

La construction de maisons de ville est préférée à celle de zones pavillonnaires ou des logements H.L.M horizontaux.

Une profonde modification de l'organisation et du fonctionnement des organismes H.L.M est également nécessaire pour donner au logement social une autre image.

L'autre équilibre recherché est celui de vivre et travailler dans le 8ème.

UN PÔLE SANTÉ

Le Centre Léon Bérard à proximité de l'hôpital Edouard Herriot constitue un pôle Santé qui comprend par ailleurs :

- un C.A.T (Centre d'Aide par le Travail) de 300 emplois, en cours de construction par l'ADAPEI, offrira des structures d'accueil qui fonctionneront en lien avec l'hôpital du Vinatier.

- La clinique de l'Europe avec 200 lits et qui regroupera trois cliniques lyonnaises, renforce le pôle Santé.

- L'école d'infirmières sera rénovée.

Des entreprises sont aidées pour leur implantation, dans le domaine de la Santé.

DES PROJETS ACCOMPAGNÉS D'UNE RECHERCHE POUR UNE MEILLEURE CONVIVIALITÉ.

Le 8ème va voir de nombreux projets de réhabilitation et de construction d'équipements nouveaux. Parmi les plus importants :

● la réalisation d'un espace réservé au cirque dans le cadre de la rénovation de la place du 8 mai 1945.

● la réhabilitation du Centre International de Séjour.

● l'aménagement de la place du 11 Novembre où arrivera le tramway avec pour objectif une meilleure convivialité des lieux et donner une nouvelle image du centre du 8ème.

Cette convivialité sera rendue également en éliminant le stationnement des voitures sur les places et en recherchant d'autres solutions.

Pour séduire et retenir la population en ce lieu, il conviendrait de creuser des parkings pour le théâtre, la mairie ou encore de ramener la rue général Frère à une voie à 30 km/h pour créer un espace de stationnement dense.

- Les rénovations :

- de la Maison de la Danse,

- du lycée professionnel La Mache,

- l'extension du lycée de la Martinière de Monplaisir,

- l'aménagement d'une salle polyvalente sous la mairie constituent d'autres points forts favorables pour l'image de l'arrondissement.

Suite page ci-contre

UNE VIE CULTURELLE TRÈS PRÉSENTE

Le 8ème dispose d'équipements culturels tels que le Château et l'Institut Lumière à Monplaisir qui possède :

- une salle moderne de cinéma bâtie sur les lieux où fut inventé le cinématographe,
- la maison de la Danse au Bâchut,
- la MJC Laennec où peuvent s'exprimer de petites troupes de théâtre,
- le Musée Tony Garnier aux États-Unis,
- la création d'une médiathèque est envisagée.

POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

Des réflexions sont en cours pour :

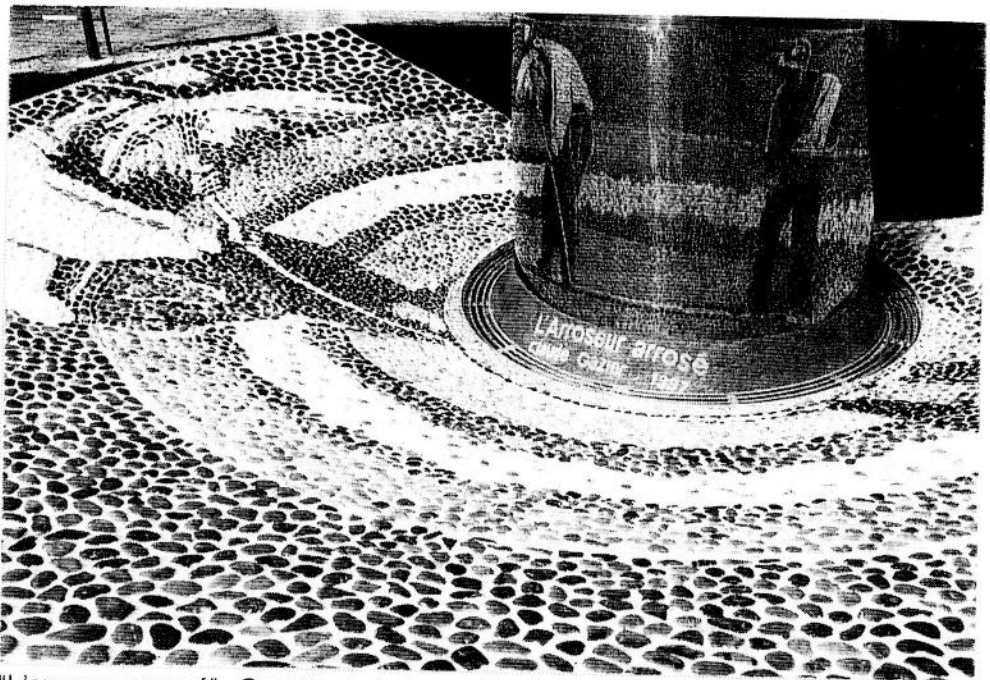
- la disparition de l'auto-pont Mermoz pour recréer un nouvel espace de vie,
- la création d'un mur peint place du 11 novembre,
- la mise en lumière du Funérarium du Nouveau cimetière de la Guillotière, voire obtenir le classement et la protection de ce cimetière qui comporte de nombreux monuments remarquables dont le caveau de la famille des Rançy.

Les voies ferrées qui traversent le 8°, sont sources de nuisances. La plus importante n'est pas la médiocrité de leur impact visuel mais le bruit qui constitue un problème difficile à résoudre à court terme.

Cette rencontre nous a permis de mesurer l'étendue des problèmes et des réflexions auxquels sont confrontés les élus locaux pour proposer des solutions et pour assumer, en ce qui concerne le 8°, les mutations et les espérances d'une population confrontée à de sévères turbulences économiques.

R.M

HUITIÈME ARRONDISSEMENT : "L'ARROSEUR ARROSÉ" Une scène qui mérite le détour !



"L'arroseur arrosé". Oeuvre et photographie de M. Claude GAZIER.

À l'angle des rues Gaston Cotte et de Narwick, dans le 8ème, loin des axes fréquentés par les lyonnais et les touristes, s'élève une surprenante et remarquable oeuvre d'art due au talent d'un jeune sculpteur lyonnais, Claude GAZIER.

Surprenante à plus d'un titre. D'abord parce que l'artiste est sorti de la démarche habituelle de recherche de formes, pour offrir une image virtuelle. Une forme en cuvette de l'ordre de 6 mètres de diamètre, revêtue d'une mosaïque de galets de différentes couleurs se reflète sur un cylindre d'acier inoxydable poli miroir de 1,50 m de diamètre et de 2,50 m de haut environ, posé en son centre.

L'image projetée est celle de la scène de "L'arroseur arrosé" !

Clin d'oeil appuyé en direction des frères Lumière qui inventèrent, non loin de là, le cinéma. Mais clin d'oeil aussi en direction d'un des thèmes de la Ville de Lyon : la lumière.

L'autre surprise vient du choix de cette oeuvre.

Une association, le GROUPE PROPRIÉTÉ MERMOZ, soutenue par la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et la Mairie d'arrondissement, demanda aux habitants du quartier d'élire l'un des cinq projets retenus parmi les propositions de 23 artistes. "L'arroseur arrosé" fut élu !

Autres détails surprenants : deux ans après son installation à la place d'une décharge sauvage et en ces temps où les incivilités courent les rues, l'oeuvre n'a souffert d'aucune dégradation !

SEL félicite tous ceux qui ont concouru à la brillante réussite de ce projet.

R.M

LYON S'ENGAGE DANS LA LUTTE CONTRE LES GRAFFITI ET L'AFFICHAGE SAUVAGE (Suite...)

C'est un "anamorphose"

Nous connaissons tous les ravages de cette fâcheuse mode venue d'outre-atlantique : le graffiti.

Des jeunes gens (on n'a pas encore signalé l'arrestation de jeunes filles ou de retraités auteurs de ces méfaits), éprouvent le besoin de parcourir nuitamment les rues de la ville pour apposer n'importe où leurs sybillines signatures à la peinture. N'y a-t-il pas d'autres occupations nocturnes plus ludiques ?

D'autres, guère plus adultes mais aussi malfaisants, souillent les murs avec leurs

affiches que personne n'a le temps de lire puisqu'à peine collées, elles sont aussitôt recouvertes par d'autres et ainsi de suite.

Surveiller ce petit monde, une armée de policiers ou de gendarmes n'y parviendrait pas, bien que quelques individus se soient vus sommés de s'expliquer devant des robes noires ou offerts de méditer devant les murs d'une cellule...

La Ville de Lyon a imaginé une solution pour aider les propriétaires de murs souillés par cette irrésistible marée.

Moyennant 100 F par mètre linéaire de façade d'immeuble et 500 F pour les commerces et les maisons individuelles, la Division du Cadre de Vie de la Ville de Lyon leur propose un contrat annuel "Façades Nettes". Une solution que le Grand Lyon devrait aussi adopter...

Pour plus d'informations s'adresser à :
Division du Cadre de Vie de la Ville de Lyon
2, rue de la République, 69001 LYON
B.P 1065- 69205 LYON CEDEX 01
TÉL : 04 72 10 38 51-FAX 04 72 10 38 75

R.M

LA REVUE DE PRESSE (février-mars- avril 1999)

- GRANDS PROJETS

- Vaise : le quartier de l'IndustrieP 09-02-99
Sur 26 hectares de friches industrielles, lancement de deux Z.A.C.
- Le pont sur la Saône réclamé depuis des lustres referait surface à l'horizon 2005.
- Grand Lyon :
La Communauté urbaine achèvera la Cité Internationale.....P 20-02-99
Une nouvelle salle de 3000 places pour compléter les installations du Palais des Congrès.
- Le Gerland de demain à la Halle Tony Garnier.....P 08-03-99
L'exposition présente l'ensemble des projets que s'approprient à lancer la Ville et le Grand Lyon.
- Contournement Ouest : un mal nécessaire.....P 20-04-99
- Feu vert pour le Confluent.....P 21-04-99

- ENVIRONNEMENT

- Aménagement de la place Gailleton : de l'eau et des végétaux.....P 11-03-99
- Vaise révisé son Plan d'Occupation des Sols.....P 18-03-99
Préservation des espaces boisés, reconstitution d'un maillage interquartiers et suppression des élargissements de voirie.

- GRAND LYON

- Comités d'Intérêts Locaux : "La concertation devrait être un droit".....P 18-03-99

- PATRIMOINE

- "L'Homme du Futur"
- Histoire de rendre à César.....P 07-02-99
Sept ans après la donation solennelle à la ville de Lyon (9 avril 1992), la sculpture monumentale de César se retrouve en ce dimanche 7 février sous le feu des enchères.
- Ave César : ceux qui l'aiment prendront le train.....P 08-02-99
Adjugé 3 millions de francs, "l'Homme de la Liberté" rejoindra dans les prochains jours la collection d'un riche particulier de l'hexagone.
- L'Homme du Futur : mobilisation lyonnaise.....P 20-02-99
Le Maire du 1er arrondissement et le Secrétaire général de SEL entament une action juridique pour le maintien place Tolozan de la statue de César.
- César : le référé différé.....P 20-03-99
- César en campagne judiciaire.....P 19-04-99
- Statue de César : le recours en référé repoussé au 26 mai 1999.....P 20-04-99

- GRANDS TRAVAUX

- Se "voûter" mais ne pas plier.....P 13-02-99
Avec le terminus du tramway, la "voûte Est" de Perrache sera-elle définitivement condamnée ?
- Foire de Lyon : le tramway se dévoile.....P 20-03-99
- Le tramway de la discorde.....P 20-04-99
- Espace Moncey-Saint Jacques.....P 18-02-99
Les premiers travaux doivent démarrer au début de l'année prochaine.

- ASSOCIATIONS

- Désormais installée dans ses nouveaux locaux, 50 rue Saint Jean, la Renaissance du Vieux-Lyon est présidée depuis décembre dernier par Christèle PERRACHON.....P 25-03-99

Bernard FOUCHER

N.D.L.R : la lettre, "P" précédant la date, indique la source de l'information donnée : LE PROGRÈS.

SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON			Adhérez à :	COTISATIONS :
Président Jacques BONNARD 34, rue Marc Sangnier 69300 CALUIRE TEL : 04 78 08 24 23	Secrétaire Général Raymond MOTTE 32, imp. de Grange-Haute 69540 IRIGNY TEL : 04 78 46 07 47	Trésorier Jacqueline SAPIN 16, montée Soeur Vially 69300 CALUIRE TEL : 04 78 23 26 49	 SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON Siège : MAISON RHODANIENNE DE L'ENVIRONNEMENT. 32, rue Sainte-Hélène. 69002 LYON.	Membre ADHÉRENT : 150F - Euros : 22,87 Membre BIENFAITEUR ou PERSONNE MORALE : 700F - Euros : 106,71 JEUNE - ÉTUDIANT : 70F - Euros : 10,67
				CRÉDIT LYONNAIS Agence Victor Hugo Compte N° 050230 B